

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		La ligne 1.000 francs
	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f.		Chaque annonce répétée Moitié prix
	Etranger : France, Zaïre, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie. - -		(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays 20.000f. 40.000f		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81
	Prix du numéro Année courante 600 f Année ant. 700f.		
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro		
	Journal légalisé 900 f		
	Par la poste - -		

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ARRETE ET DIRECTIVE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

2012

20 février Arrêté ministériel n° 001552 portant retrait d'agrèments de systèmes financiers décentralisés 1211

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

2009

26 juin Directive n° 08/2009/CM/UEMOA portant Nomenclature budgétaire de l'Etat au sein de l'UEMOA 1214

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 1223

PARTIE OFFICIELLE

ARRETE ET DIRECTIVE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ARRETE MINISTERIEL n° 001552/MEF/DRS-SFD
en date du 20 février 2012 portant retrait
d'agrèments de systèmes financiers décentralisés.

Article premier. - A compter de la date de signature du présent arrêté, les décisions d'agrément énumérées en annexe sont retirées, conformément à l'article 10 de la loi 2008-47 du 03 septembre 2008 et à l'article 37 du décret 2008-1366 du 28 novembre 2008.

Art. 2. - Les systèmes financiers décentralisés visés à l'article premier sont radiés du registre tenu au Ministère de l'Economie et des Finances.

Art. 3. - Toute institution concernée par ce retrait ne peut prévaloir du statut juridique de système financier décentralisé et les activités d'intermédiation financière, sous quelque forme que ce soit, lui sont interdites.

Art. 4. - Le directeur de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

ANNEXE : DECISIONS D'AGREMENT RETIREES AU MOTIF DE CESSATION D'ACTIVITES

N°	AGREMENTS	DECISIONS	DATES	STRUCTURES	SIGLES	REGIONS
1	DK 1-03-00294	003005 MEF/AT-CPEC	14 05 2003	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des PME/PMI du Mouvement des Entreprises du Sénégal	MEC PME - PMI MEDS	DAKAR
2	DK 1-03-00327	007338 MEF/AT-CPEC	03 11 2003	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'Union des Femmes commerçantes de Dakar	MEC UFCD	DAKAR
3	DK 4-04-00356	003416 MEF/AT-CPEC	24 03 2004	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'Union locale de la Fédération de Sangalkam de la FNGPF	MEC ULFESA	DAKAR
4	DK 1-07-00516	010265 MEF/AT-CPEC	19 11 2007	Mutuelle d'Epargne et de Crédit Wasila	MEC WASILA	DAKAR
5	DK 1-09-00588	05125 MEF/DRS-SFD	27 04 2009	Mutuelle d'Epargne et de Crédit du Réseau international pour le Développement et l'Aide aux Familles	MEC RIDA	DAKAR
6	DK 3-03-00313	006660 MEF/AT-CPEC	30 09 2003	Mutuelle d'Epargne et de Crédit AND/JEF de Bargny	MEC AND/JEF BARGNY	DAKAR
7	ZG 3-04-00357	003409 MEF/AT-CPEC	24 03 2004	Mutuelle d'Epargne et de Crédit « KASSUMAY » de Ziguinchor de la FNGPF	MEC KAZ	ZIGUINCHOR
8	ZG 3-06-00438	000148 MEF/AT-CPEC	12 01 2006	Mutuelle d'Epargne et de Crédit du Forum des Femmes de Ziguinchor	MEC FOFDEZ	ZIGUINCHOR
9	KD 2-08-00562	07017 MEF/AT-CPEC	07 08 2008	Mutuelle d'Epargne et de Crédit du Kabada	MEC KABADA	KOLDA
10	LG 1-07-00518	010267 MEF/AT-CPEC	19 11 2007	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'Association Sénégalaise pour le Développement villageois	MEC ASEDEV	LOUGA
11	SL 1-97-00129	008265 MEF/AT-CPEC	17 11 1999	Walo Mutuelle d'Epargne et de Crédit	WAMEC	SAINT-LOUIS
12	SL 1-07-00503	008579 MEF/AT-CPEC	31 08 2007	Mutuelle d'Epargne et de Crédit Dialawaly	MEC DIALAWALY	SAINT-LOUIS
13	SL 1-07-00517	010266 MEF/AT-CPEC	19 11 2007	Mutuelle d'Epargne et de Crédit du Collectif des Organisations de Producteurs et Eleveurs du Delta	MEC COPED	SAINT-LOUIS

14	SL 1-05-00406	000180 MEF/AT-CPEC	28 01 2005	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Agriculteurs, Pêcheurs et Eleveurs de GAE	MAPEG	SAINT-LOUIS
15	DK 1-00-0003 U	003537 MEF/AT-CPEC	22 03 2000	Union des Mutuelles d'Epargne et du Crédit de l'Union nationale des Commerçants et industriels du Sénégal pour le Développement économique et financier du Sénégal	UMECUDEFS	DAKAR
16	DK 1-99-00175	09105 MEF/AT-CPEC	23 12 1999	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Sandaga	MFCDES	DAKAR
17	DK 2-00-0210	006731 MEF/AT-CPEC	21 06 2000	UMECUDEFS Ndiarème - Guédiawaye		LOUGA
18	DK 2-98-00133	005613 MEF/AT-CPEC	03 07 1998	UMECUDEFS Parcelles Assainies - Unité 20		DAKAR
19	DK 1-04-0005 U	003194 MEF/AT-CPEC	17 03 2004	Réseau des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de l'UNACOIS	REMECU	DAKAR
20	DK 1-02-0282	007050 MEF/AT-CPEC	24 10 2002	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'UNACOIS PETERSEN	MUCECU	DAKAR
21	DK 1-03-00290	001470 MEF/AT-CPEC	19 03 2003	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'UNACOIS COLOBANE		DAKAR
22	KD 2-99-0002 U	009103 MEF/AT-CPEC	23 12 1999	Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de Sédhiou	UMEC SEDHIOU	SEDHIOU
23	DK 1-03-004 U	100987 MEF/AT-CPEC	19 12 2003	Réseau des Caisse d'Epargne et de Crédit des Femmes de Dakar	RECEC/FD	DAKAR